

16.—De la Commission des Finances souscrivant, jusqu'à concurrence de \$4,800 seulement, au rapport de la Commission des Incendies et de l'Eclairage demandant un crédit de \$7,500 pour certaines dépenses urgentes.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin LABRECQUE, il est

Résolu: Que le rapport de la Commission ainsi qu'amendé par la Commission des Finances soit reçu et adopté.

17.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement de

(1) \$10,000 du crédit affecté au pavage en blocs de pierre entre la voie des tramways, rue Saint-Jacques, et de l'appliquer à la réparation du pavage dans différentes rues, comme suit:

(2) \$3,000 de certains crédits et l'appliquer à la pose du macadam dans l'avenue des Pins;

(3) \$1,500 de certains crédits et l'appliquer à la réparation de rues macadamisées;

(4) \$400 du crédit affecté aux trottoirs de la rue Garnier, vis à vis les Nos 84 à 106, et d'appliquer ce montant aux trottoirs dans une autre partie de la même rue;

(5) \$500 du nettoyage des égouts et d'appliquer ce montant aux raccordements d'égouts;

(6) \$1,784 du crédit affecté aux trottoirs dans certaines rues et d'appliquer ce montant à la construction de trottoirs permanents dans d'autres rues;

(7) \$1,667.14 de la balance non dépensée du crédit affecté à certains trottoirs permanents et d'appliquer ce montant au parachèvement d'autres trottoirs permanents.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin O'CONNELL, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

18.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'ouvrir la rue Gain, quartier Papineau.

19.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de construire un trottoir permanent aux Nos 203 à 217 rue Chambord.

20.—De la Commission de la Voirie, demandant un crédit de \$1,100 à l'effet de parachever l'égout de la rue Saint-Germain.

21.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de construire des trottoirs permanents au coût de \$4,000, dont la moitié payable par la Ville et l'autre moitié par les propriétaires intéressés.

22.—De la Commission de la Voirie demandant un crédit de \$5,000 pour l'arrosage des rues.

23.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de construire un égout dans l'avenue Selkirk, à raison de \$1,272; \$654 payable par la Ville et la balance par les propriétaires intéressés.

24.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement du montant de \$2,330 affecté au pavage en blocs de pierre, et d'appliquer ce montant au paiement de la part de la Ville dans la construction de certains trottoirs permanents.

25.—De la Commission de la Voirie demandant qu'ordre soit donné à la "Montreal Street Railway Co." de faire circuler une ligne de tramways sur l'avenue Papineau, depuis la rue Sainte-Catherine jusqu'à la rue Rachel.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin GIROUX, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté. (MM. les échevins L.-A. Lapointe et Ward dissidents).

26.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'accepter de la municipalité de DeLorimier, la cession de la rue Rachel, à certaines conditions.

M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE

Propose: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

Et un débat s'engageant, il est convenu

Que ledit rapport soit de nouveau renvoyé à la Commission de la Voirie pour plus ample considération.

27.—De la Commission de Police, à l'effet d'opérer le virement

(1) de \$900 du crédit affecté aux gages des constables pour l'appliquer aux uniformes;

(2) de \$103.27 du crédit affecté aux provisions des prisonniers et l'appliquer au combustible;

(3) de \$113.64 du crédit affecté aux salaires des constables et l'appliquer aux dépenses casuelles.

Sur proposition de M. l'échevin PROULX, appuyé par M. l'échevin SEGUIN, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés. (M. l'échevin Houllé dissident quant au premier item.)

16.—From Finance Committee concurring to the amount of \$4,800 only, in the report of the Fire and Light Committee for an appropriation of \$7,500 for certain urgent expenses.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. LABRECQUE, it was

Resolved: That the report of the Fire and Light Committee as amended by the Finance Committee be received and adopted.

17.—From Road Committee to vary:

(1) \$10,000 from paving blocks, between car tracks on St. James street, and apply same to repair pavements in different streets as follows:

(2) \$3,000 from certain appropriation and apply same to macadamize Pine avenue;

(3) \$1,500 from certain appropriation and apply same to repair macadamized streets;

(4) \$400 from sidewalks on Garnier street opposite Nos. 84 to 106, and apply same to sidewalks in another portion of same street;

(5) \$500 from "cleaning sewers and apply same to drain connections."

(6) \$1,784 from sidewalks on certain streets and apply same to construct permanent sidewalks in other streets;

(7) \$1,667.14 from unexpended balance of appropriation for certain permanent sidewalks and apply same to complete other permanent sidewalks.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

18.—From Road Committee to open Gain street in Papineau ward.

19.—From Road Committee to construct a permanent sidewalk opposite Nos. 203 to 217 Chambord street.

20.—From Road Committee for an appropriation of \$1,100 to complete sewer in St. Germain street.

21.—From Road Committee to construct permanent sidewalks at a cost of \$4,000, payable one half by the City and one half by the interested proprietors.

22.—From Road Committee for an appropriation of \$5,000 for watering streets.

23.—From Road Committee to construct a sewer in Selkirk avenue, at a cost of \$1,272; \$654 payable by the City and the balance by the interested proprietors.

24.—From Road Committee to vary \$2,330 from paving blocks and apply same to pay City's share of certain permanent sidewalks.

25.—From Road Committee to order the Montreal Street Railway Company to operate a line of street cars on Papineau avenue, from Ste. Catherine to Rachel streets.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. GIROUX, it was

Resolved: That said report be received and adopted. (Ald. L. A. Lapointe and Ward dissenting.)

26.—From Road Committee to accept Rachel street, from the municipality of DeLorimier on certain conditions.

Ald. LARIVIERE moved, seconded by Ald. CLEARIHUE, "That said report be received and adopted,"

And a debate arising, it was agreed.

That said report be referred back to the Road Committee for further consideration.

27.—From Police Committee to vary:

(1) \$900 from "constables wages" to "uniforms";

(2) \$103.27 from "provision for prisoners" to "fuel";

(3) \$113.64 from "constables wages" to "contingencies."

On motion of Ald. PROULX, seconded by Ald. SEGUIN, it was

Resolved: That said reports be received and adopted. (Ald. Houllé dissenting on the first item.)